



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'OISE

Association loi 1901
Siège social : 12 rue du 27 juin
BP 60945
60009 BEAUVAIS cedex

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'OISE

Association loi 1901
Siège social : 12 rue du 27 juin
BP 60945
60009 BEAUVAIS cedex

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 853 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 856 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 864 sur 869 lors de l'exercice précédent) ;



- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 294,29 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 compte rendu financier comptabilisé ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances. Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et



notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 19 décembre 2019

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'OISE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	189	189			Fonds propres	558 134	535 794
Terrains	8 232		8 232	8 232	Report à nouveau	3 047 118	3 007 709
Constructions	149 670	143 233	6 437	9 668	Résultat de l'association	93 308	52 240
Installations et matériels d'activités	7 040	4 578	2 462		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	37 265	24 476	12 789	16 419	Total	3 698 560	3 595 743
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	9 813	367
Autres immobilisations financières	150 012		150 012	150 012	Provisions pour risques		
Total	352 407	172 476	179 932	184 331	Provisions pour charges	4 044	3 200
					Total	13 857	3 567
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	823		823	1 101	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 100		2 100	3 900	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE				170	Fournisseurs	4 216	4 107
Autres créances (dont erreurs débitrices)	27 676	24 457	3 219	28 576	Dettes fiscales et sociales	25 036	21 723
Trésorerie	3 818 814		3 818 814	3 432 178	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 307		1 307	1 032	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	250 784	4 908
Total	3 850 721	24 457	3 826 264	3 466 957	Produits constatés d'avance	13 743	21 239
					Total	293 779	51 977
TOTAL	4 203 128	196 933	4 006 195	3 651 287	TOTAL	4 006 195	3 651 287



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'OISE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 577 661	1 423 874
Ventes de produits	1 739 514	1 844 674
Prestations de service et animations	799 766	925 683
Subventions d'exploitation	1 365 614	1 247 455
Dons et Mécénat	2 304	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	601 308	579 155
Reprises sur dépréciations et provisions	1 176	
Utilisations des fonds dédiés	367	
Total	6 087 710	6 020 842
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 141 362	1 212 576
Variation des stocks de fournitures à céder	278	-583
Achats de fournitures administratives	3 905	3 609
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	4 277 511	4 250 939
Aides financières	9 745	1 469
Impôts et taxes	7 191	7 660
Salaires	22 954	27 418
Charges sociales	5 814	7 602
Autres charges	467 174	432 573
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	129 994	129 223
Dotations aux provisions	843	1 889
Reports en fonds dédiés	9 813	367
Total	6 076 582	6 074 744
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	11 128	-53 902
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	74 183	66 259
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	74 183	66 259
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	74 183	66 259
RESULTAT COURANT (I + II)	85 311	12 357
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	240 826	182 207
Sur opérations en capital		4 000
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	240 826	186 207
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	208 373	146 325
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	24 457	
Total	232 830	146 325
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	7 996	39 883
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	93 308	52 240
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	389 331	369 765
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	389 331	369 765

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'OISE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	4 006 195,10 €	3 651 287,34 €
Résultat de l'exercice :	93 307,56 €	52 240,16 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	856	869
dont coopératives et foyers agrégés :	853	864
dont coopératives et foyers non agrégés :	3	5
Nombre de coopérateurs :	90 528	91 150
Heures de bénévolat du siège départemental	619	0
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	13 539	13 446
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	8	7 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	389 331 €	369 765 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 155 936 € soit environ 2,57% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'OISE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	93 307,56	}	2 244,54	pour le siège départemental
		}	91 063,02	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	3 218,97	}	2 924,68	pour le siège départemental
		}	294,29	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs

entre total actif et total passif constatés dans

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	250 784,48	}	250 784,48	pour le siège départemental
		}	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs

entre total actif et total passif constatés dans

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	3 818 814,40	}	680 927,39	pour le siège départemental
		}	3 137 887,01	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			3 678,65	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	129 992,82	}	6 928,68	pour le siège correspondant aux amortissements
		}	123 065,14	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements

soit en moyenne environ

Total des produits :	6 402 719,44	}	144,27	par C.R.F. agrégé.
		}	255 675,51	pour le siège départemental
soit en moyenne environ			6 147 043,93	pour les C.R.F. agrégés,
			7 206,38	par C.R.F. agrégé.

Total des charges :	6 309 411,88	}	253 430,97	pour le siège départemental
		}	6 055 980,91	pour les C.R.F. agrégés,

soit en moyenne environ

Résultat net moyen :			7 099,63	par C.R.F. agrégés
			106,76	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	735	687
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	86%	79%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	846	852
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	24	24
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	856	843
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	5	15
Participants aux séances de formation (estimation)	29	97


BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'OISE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	189	189			Fonds propres	558 134	535 794
Terrains	8 232		8 232	8 232	Résultat du siege de l'association	2 245	22 340
Constructions	149 670	143 233	6 437	9 668	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	7 040	4 578	2 462		Total	560 378	558 134
Autres immobilisations corporelles	37 265	24 476	12 789	16 419	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	9 813	367
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	150 012		150 012	150 012	Provisions pour charges	4 044	3 200
Total	352 407	172 476	179 932	184 331	Total	13 857	3 567
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	823		823	1 101	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 100		2 100	3 900	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE				170	Fournisseurs	4 216	4 107
Autres créances	27 382	24 457	2 925	27 418	Dettes fiscales et sociales	25 036	21 723
Trésorerie	680 927		680 927	392 999	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	1 307		1 307	1 032	Autres dettes	250 784	2 180
Total	712 539	24 457	688 082	426 620	Produits constatés d'avance	13 743	21 239
TOTAL	1 064 947	196 933	868 014	610 950	Total	293 779	49 249
					TOTAL	868 014	610 950



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'OISE

OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	156 632	155 887
Ventes de produits	397	1 264
Prestations de service et animations	30 185	25 784
Subventions d'exploitation	18 253	7 141
Dons et Mécénat	2 304	
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	15	
Reprises sur dépréciations et provisions	1 176	
Utilisations des fonds dédiés	367	
Total	209 329	190 076
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 936	6 379
Variation des stocks de fournitures à céder	278	-583
Achats de fournitures administratives	3 905	3 609
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	156 547	160 052
Aides financières	9 745	1 469
Impôts et taxes	7 191	7 660
Salaires	22 954	27 418
Charges sociales	5 814	7 602
Autres charges	0	
Dotations aux amortissements et dépréciations	6 929	4 982
Dotations aux provisions	843	1 889
Reports en fonds dédiés	9 813	367
Total	228 954	220 846
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-19 625	-30 770
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	45 877	48 092
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	45 877	48 092
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	45 877	48 092
RESULTAT COURANT (I + II)	26 252	17 322
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	469	1 105
Sur opérations en capital		4 000
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	469	5 105
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	20	87
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	24 457	
Total	24 477	87
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-24 008	5 018
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	2 245	22 340
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	17 023	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	17 023	

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2019, qui dégage un excédent de 2 244.59 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	189,18			189,18
Terrains	8 232,25			8 232,25
Constructions et agencements	149 669,78			149 669,78
Matériel d'activités	4 509,31	2 530,20		7 039,51
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	17 585,76			17 585,76
Matériel informatique	10 683,61			10 683,61
Mobilier de bureau	8 995,28			8 995,28
Immobilisations en cours				
Total	199 865,17	2 530,20		202 395,37

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Du matériel informatique a été acquis pour le projet robotique.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	189,18			189,18
Constructions et agencements	5%	140 004,04	3 230,26		143 234,30
Matériel d'activités	33% à 20%	4 509,31	68,61		4 577,92
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	1 279,85	3 517,15		4 797,00
Matériel informatique	33%	10 685,61			10 685,61
Mobilier de bureau	20%	8 882,62			8 882,62
Total		165 550,61	6 816,02		172 366,63

2. Immobilisations financières

Parts sociales

150 012.00



3. Stocks

Agendas coopératifs 823.00

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 100,00		2 100,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	2 100,00		2 100,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

0.00

0.00

6. Autres créances

ESPACE INFO COM 24 457.04
 MUTUELLE 10.08
 SUBVENTION A RECEVOIR/COOP 2 914.60
 PROVISION POUR DEPRECIATION -24 757.04
2 924.68

7. Trésorerie

Caisse d'Épargne Compiègne 10 936.34
 CSL Associatis 401 343.76
 Crédit Coopératif TAP 3.47
 Livret A 84 059.94
 Intérêts courus à recevoir 184 581.08
 Caisse 2.80
680 927.39

8. Charges constatées d'avance

Calendriers 2020 337.50
 SFR 56.25
 GRENKE 560.00
 MAIF 309.37
 OPAC de l'Oise 44.03
1 307.15

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.



2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 200,48	843,04		4 043,52
Provisions pour charges	3 200,48	843,04		4 043,52
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	3 200,48	843,04		4 043,52

Dotations / reprises d'exploitation 843,04

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 843,04

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Classe d'eau 2018-2019	367,00	2 940,00	367,00	2 940,00
Erasmus 2019		6 873,00		6 873,00
Total	367,00	9 813,00	367,00	9 813,00

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues 4 216.17

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 1 700.29
 Charges sociales sur congés payés 219.14
 Urssaf 550.48
 Retraite 315.13
 Prévoyance 72.08
 Formation professionnelle continue 301.59
 État charges à payer 21 876.99
25 035.70

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Charges à payer 138.40
 Fonds des coopératives fermées 646.08
 Trésorerie des coopératives à reverser 250 000.00
250 784.48

9. Produits constatés d'avance

Indemnités résiliation ESPACE INFO COM 13 742.76

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	90 528	91 150
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,62 €	0,62 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	156 613,44	155 866,50
Cotisations versées à la Fédération	100 486,08	99 353,50
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	100 486,08	99 353,50

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	18 253,00	4 805,17
Subventions conseil départemental		1 836,00
Subventions communes		
Autres subventions		500,00
Total	18 253,00	7 141,17
Dont versées aux coopératives	8 207,00	1 469,00

3. Contributions financières

Néant

4. Produits exceptionnels

Fermeture compte de coopératives	<u>469.39</u>
	469.39

5. Charges exceptionnelles

Adhésion et assurance des coopératives	0.29
Déchetterie	20.00
Dotation aux provisions pour dépréciation	<u>24 457.04</u>
	24 477.33

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Photocopieur (redevances annuelles de : 6 720 €. Échéance du contrat : 06/21)	12 320.00
---	-----------

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Néant

b) Bénévolat

À titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 619 heures de travail valorisées à 17 023€ sur la base d'un coût de poste de 50K €/an (charges sociales comprises), soit 27,50€/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.



5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Caisse d'Épargne :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Caisse d'Épargne (convention du 05/02/2003). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	856	869
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	3 084 479.06	2 985 380.54
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	42 281.33	44 210.94
Montant des impôts dus par l'AD	4 745.49	5 058.22
Montant des intérêts acquis nets après impôts	37 535.89	39 152.72
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%